

MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE

BERTOIGNE / DAVERDISSE / DURBUY /
EREZÉE / GOUVY / HOTTON / HOUFFALIZE /
LA ROCHE-EN-ARDENNE / LIBIN / LIBRAMONT-
CHEVIGNY / MANHAY / MARCHE-EN-
FAMENNE / NASSOGNE / RENDEUX /
SAINT-HUBERT / SAINTE-ODE /
TELLIN / TENNEVILLE / VIELSALM /
WELLIN

MAISON DE L'URBANISME
LORRAINE-ARDENNE

ARLON / ATTERT / AUBANGE / BASTOGNE /
BERTRIX / BOUILLON / CHINY / ETALLE /
FAUVILLERS / FLOREVILLE / HABAY /
HERBEUMONT / LÉGLISE / MARTELANGE /
MEIX-DEVANT-VIRTON / MESSANCY /
MUSSON / NEUFCHÂTEAU / PALISEUL /
ROUVROY / SAINT-LÉGER / TINTIGNY /
VAUX-SUR-SÛRE / VIRTON

QUE DE FONCTIONS ESSENTIELLES
ASSURÉES PAR L'ARCHITECTURE ET PAR L'URBANISME
QUI AUJOURD'HUI SONT REMPLIES PAR DES
CONSTRUCTIONS OU DES ENSEMBLES LÉGUÉS PAR LE
PASSÉ ! L'EUROPE SERAIT PRESQUE UN DÉSERT SI,
PAR MAGIE, ON FAISAIT DISPARAÎTRE TOUS LES BÂTIMENTS
D'AVANT NOTRE SIÈCLE. OUTRE L'EXPRESSION LA PLUS
ATTACHANTE DE SON ÂME, ELLE PERDRAIT DE QUOI LOGER LA
MOITIÉ DE SA POPULATION ET UN TRÈS GRAND NOMBRE
DE FONCTIONS ESSENTIELLES À LA VIE DE LA SOCIÉTÉ.

RAYMOND LEMAIRE (FONDATEUR DU CENTRE
RAYMOND LEMAIRE POUR L'ÉTUDE DE
LA CONSERVATION DES MONUMENTS),
1999

PRIX
ARCHITECTURE DURABLE
EN PROVINCE DE
LUXEMBOURG
édition 2015

MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE
RUE DE L'ANCIENNE POSTE, 24 - 6900 MARLOIE
TÉL : 084/45.68.60

MAISON DE L'URBANISME LORRAINE-ARDENNE
RUE DES POTIERS, 304 - 6717 ATTERT
TÉL : 063/22.98.16



UNE ORGANISATION DE
LA MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE
LA MAISON DE L'URBANISME LORRAINE-ARDENNE
ET LA CELLULE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

L'OBJECTIF DU CONCOURS EST DE VALORISER DES BÂTIMENTS DU SECTEUR PRIVÉ, RÉNOVÉS,
D'AFFECTATION RÉSIDENIELLE OU NON RÉSIDENIELLE, ALLIANT ARCHITECTURE DE
QUALITÉ, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ÊTRE UN MAÎTRE D'OUVRAGE PRIVÉ,
- AVOIR RÉNOVÉ UN BÂTIMENT À FONCTION RÉSIDENIELLE OU NON RÉSIDENIELLE, SUR LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG.
- LA RÉNOVATION DOIT ÊTRE ACHÉVÉE LORS DE LA CANDIDATURE ET CONFORME AU PERMIS D'URBANISME DÉLIVRÉ. LA DATE DE LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DOIT ÊTRE COMPRISE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2005 ET LE 31 DÉCEMBRE 2014.
- LES PROJETS PRÉSENTÉS DOIVENT AVOIR FAIT L'OBJET D'UN PERMIS D'URBANISME, AVEC LE CONCOURS D'UN (INGÉNIEUR) ARCHITECTE INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES.

CRITÈRES D'APPRECIATION

- CONCEPTION ET QUALITÉ ARCHITECTURALE :
 - ADÉQUATION DU PROGRAMME PAR RAPPORT AU BÂTIMENT EXISTANT,
 - RESPECT DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES,
 - RÉPONSE AU CONTEXTE EXISTANT, BÂTI ET NON BÂTI (GESTION DES ESPACES EXTÉRIEURS, PAYSAGE, ESPACE-RUE...),
 - LANGAGE COHÉRENT POUR L'ENSEMBLE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE (DIALOGUE NEUF/ANCIEN, INTERVENTIONS CONTEMPORAINES...).
- ECO-EFFICIENCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :
 - ASPECTS TECHNIQUES : PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, ÉNERGIES RENOUVELABLES, ACOUSTIQUE... ,
 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX : GESTION DES EAUX DE PLUIE, GESTION DES EAUX USÉES, TRI DES DÉCHETS, MATÉRIAUX DURABLES, GESTION DE CHANTIER, OPTIMISATION DES RESSOURCES... ,
 - ASPECTS SOCIAUX : CONFORT, BIEN-ÊTRE, ACCESSIBILITÉ, SANTÉ, LUMINOSITÉ
 - ASPECTS ÉCONOMIQUES : RAPPORT QUALITÉ/PRIX (PRIX/M² HABITABLE TVAC), COÛT SUR LE LONG TERME (ÉNERGÉTIQUE ET DE MAINTENANCE). CES ÉLÉMENTS SERONT PRIS EN COMPTE À TITRE INDICATIF.

LES DEUX CRITÈRES SERONT PRIS EN COMPTE À PART ÉGALE.

PRIX

LE JURY SE RÉUNIRA LE 28 AOÛT 2015 ET CHOISIRA UN PROJET RÉSIDENIEL ET UN PROJET NON RÉSIDENIEL. DEUX PRIX DE 2000 € CHACUN SERONT REMIS AUX MAÎTRES D'OUVRAGE SÉLECTIONNÉS.

LES PROJETS GAGNANTS SERONT EXPOSÉS LORS DE LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE QUI AURA LIEU LE 11 SEPTEMBRE 2015, DURANT LE WEEK-END DES JOURNÉES DU PATRIMOINE (CALENDRIER SOUS RÉSERVE D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS).

INSCRIPTION

LE CANDIDAT QUI DÉSIRE PARTICIPER AU CONCOURS DEVRA RENVoyer LE TALON-RÉPONSE À LA MAISON DE L'URBANISME CONCERNÉE PAR LA LOCALISATION DU PROJET PRÉSENTÉ (VOIR VERSO DU TALON-RÉPONSE POUR LES TERRITOIRES COMMUNAUX RESPECTIFS), AVANT LE 30 MARS 2015.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET DEVRA ÊTRE ENVOYÉ À LA MAISON DE L'URBANISME CONCERNÉE AU PLUS TARD POUR LE 29 MAI 2015.

RÈGLEMENT COMPLET SUR SIMPLE DEMANDE OU TÉLÉCHARGEABLE SUR www.mufa.be, www.murla.be ou www.province.luxembourg.be

AVEC LE SOUTIEN DE LA WALLONIE



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

TALON À RENVoyer AVANT LE 30 MARS 2015, À UNE DES MAISONS DE L'URBANISME (SELON LA LOCALISATION DU PROJET)

JE, SOUSSIGNÉ,

ADRESSE MAIL :

TÉLÉPHONE :

PRÉSENTE ET INSCRIS LE PROJET DE M ET MME

ADRESSE DU PROJET

NOM DE L'AUTEUR DE PROJET

JE DÉSIRE RECEVOIR LE RÈGLEMENT COMPLET PAR COURRIER À L'ADRESSE SUIVANTE (DISPONIBLE SUR LES SITES INTERNET DES ORGANISATEURS) :

DATE ET SIGNATURE

JE RENVoIE LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET AU PLUS TARD POUR LE 29 MAI 2015.